

Extrait du registre des arrêtés du Président

DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A M. ALAIN PRÉDOUR, MEMBRE DU BUREAU DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Alain PRÉDOUR**, Membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux Membres du Bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Vu la délégation de fonction accordée à M. Alain PRÉDOUR par l'arrêté AP2014-170 en date du 6 décembre 2014 portant sur les actions transversales de développement durable

Considérant l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), pour lequel VGA a été lauréate,

Arrête

Article 1 la délégation accordée à M. Alain PRÉDOUR en matière du développement durable est complétée

Article 2 l'arrêté n°AP2014-170 du 6 décembre 2014 est abrogé

Article 3 Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à **M. Alain PRÉDOUR** pour conduire une démarche transversale de développement durable dans toutes les actions et projets de Val de Garonne Agglomération. Il devra plus particulièrement assurer :

- la mise en place d'un Agenda 21 territorial
- l'élaboration et le suivi du Plan Climat Energie Territorial
- le suivi de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Article 4 **M. Alain PRÉDOUR** exercera sa délégation directement sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé

Fait à Marmande, le 4 juillet 2017

Publication et affichage :
Le 6.7.2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

**Notification du présent arrêté,
Le 6 juillet 2017**

Alain PRÉDOUR